

L'Autorité publie sa feuille de route 2023-2024

Publié le 03 mars 2023

L'économie française se remet aujourd'hui d'une succession de crises qui ont révélé des vulnérabilités tout en confirmant sa résilience et sa faculté d'adaptation au changement. Sa capacité à reprendre le chemin d'une croissance forte, durable et équitable dépendra des initiatives des différents acteurs – État, entreprises et ménages – mais aussi de la confiance dans un fonctionnement équitable des marchés.

L'Autorité de la concurrence lutte avec l'ensemble des instruments que la loi lui confère contre les pratiques anticoncurrentielles et la concentration excessive du pouvoir de marché, afin de protéger les consommateurs et les entreprises et de soutenir l'innovation, la compétitivité et le pouvoir d'achat. Elle assume également un rôle de conseil et de recommandation aux pouvoirs publics pour favoriser un environnement normatif pro-concurrentiel. Enfin, elle éclaire les acteurs économiques afin d'encourager des comportements conformes aux règles de concurrence.

La crise inflationniste requiert de l'Autorité qu'elle soit particulièrement attentive aux conditions de concurrence dans les secteurs qui comptent le plus pour le budget des ménages, tels l'énergie, les produits de grande consommation ou l'agriculture. Les enjeux concurrentiels de l'économie numérique continuent de s'imposer comme une priorité justifiant un engagement de long terme et le déploiement de ressources importantes. Ces préoccupations ne sauraient toutefois pas occulter un autre impératif collectif, celui de la transition vers une économie décarbonée. L'Autorité est déterminée à agir, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, pour accompagner ce mouvement et anticiper ses conséquences pour le fonctionnement de notre économie.

FEUILLE DE ROUTE 2023-2024

Découvrez les 8 priorités.

Télécharger le
document (PDF)